

TARIFS ANNUELS



MOINS DE 18 ANS

Tranches de revenus	Eveil ou FM seule	FI + FM*	Chorale/Orchestre ou ateliers seuls	FI seule
< à 10 000 €	16 €	77 €	70 € l'un 82 € les 2	60 €
Entre 10 000 € et 11 500 €	24 €	113 €		89 €
Entre 11 501 € et 14 000 €	31 €	149 €		118 €
Entre 14 001 € et 17 500 €	39 €	185 €		146 €
Entre 17 501 € et 21 000 €	47 €	222 €		175 €
Entre 21 001 et 25 000 €	54 €	258 €		204 €
Entre 25 001 et 29 500 €	62 €	294 €		232 €
Entre 29 501 et 34 000 €	70 €	330 €		261 €
Entre 34 001 et 41 999 €	77 €	367 €		289 €
> à 42 000 €	85 €	403 €	318 €	

ADULTES

Tranches de revenus	FI 1/2*	FI 3/4*	FI + FM**	Orchestre ou ateliers seuls
< à 10 000 €	92 €	135 €	104 €	85 €
Entre 10 000 € et 11 500 €	136 €	199 €	153 €	
Entre 11 501 € et 14 000 €	179 €	263 €	202 €	
Entre 14 001 € et 17 500 €	223 €	328 €	251 €	
Entre 17 501 € et 21 000 €	266 €	392 €	300 €	
Entre 21 001 et 25 000 €	310 €	456 €	349 €	
Entre 25 001 et 29 500 €	353 €	520 €	398 €	
Entre 29 501 et 34 000 €	397 €	584 €	447 €	
Entre 34 001 et 41 999 €	440 €	648 €	496 €	
> à 42 000 €	484 €	712 €	545 €	

FM : Formation musicale / FI : Formation instrumentale

* + Pratique du chant choral dès la 1^{ère} année et à partir de la 3^{ème} année, possibilité d'orchestre
 ** + Ensemble instrumental, orchestre
 *** Une caution pourra être demandée

FI : 30 min pour les 3 premières années du cycle 1 et 45 min la 4^{ème} année ; 45 min à 1h pour 2^{ème} cycle

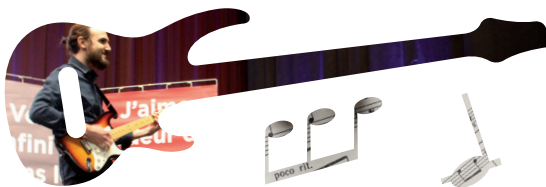
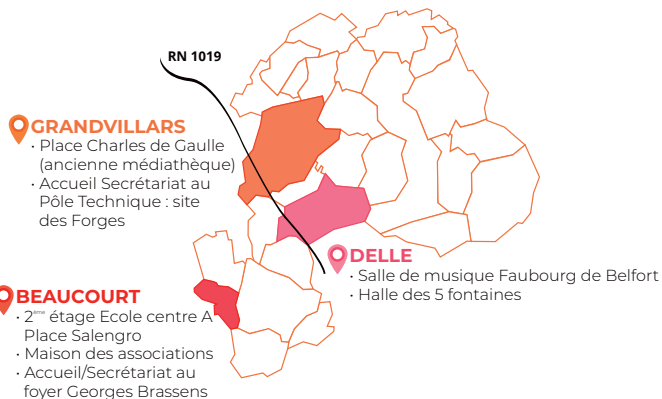
A noter :

• Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'inscrits d'un même foyer fiscal : 1^{er} = 100 % ; 2^{ème} = 70 % et 3^{ème} et suivants = 55 %
 • La tarification est établie lors de l'inscription en fonction de l'avis d'imposition.
 • A défaut de présentation de l'avis, le tarif maximum est appliqué.

Location instrument

120 €***

INFOS PRATIQUES



Contacts

ecoledemusique@cc-sud-territoire.com
 Pôle technique - 90600 GRANDVILLARS
 Place Roger Salengro - 90500 BEAUCOURT
 Tel. 03 84 23 50 81 | 06 70 92 03 03

Accueil/Secrétariat Beaucourt

Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
 Le mercredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Accueil/Secrétariat Grandvillars

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

DÉBUT DES COURS LE 13 SEPTEMBRE 2021

PORTES OUVERTES

- **Vendredi 10 septembre à 17h**
Présentation de l'école avec mini-concert des enseignants
Grandvillars : Place Charles de Gaulle
- **Samedi 11 septembre de 9h30 à 12h30**
Delle : Salle de musique, 83 faubourg de Belfort
Beaucourt : 2^{ème} étage École Centre A Place Salengro



www.cc-sud-territoire.fr



ANNÉE
2021-2022

École de Musique Intercommunale du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



offriront aux musiciens du Sud Territoire et des alentours un lieu de pratique agréable et plus fonctionnel.

Malgré le contexte sanitaire qui a fortement contraint les activités de l'École, celle-ci a su se réinventer et s'adapter en mettant en place de nouvelles manières d'enseigner et en proposant aux élèves des contenus pédagogiques leur permettant de progresser, tout en maintenant le lien.

Pour cette nouvelle année, nous espérons vivement que l'amélioration de la situation soit pérenne et qu'elle permette aux élèves de poursuivre leurs apprentissages dans les meilleures conditions en se produisant notamment en public lors de plusieurs temps forts : concert de Noël, auditions décentralisées et spectacle de fin d'année.

En attendant de nous retrouver à l'occasion d'un moment musical, je souhaite à toutes les musiciennes et tous les musiciens de l'École de s'épanouir tout au long de cette nouvelle année !

"La musique peut rendre les hommes libres" Bob MARLEY

Dominique TRELA
Vice-Président en charge de l'École de musique intercommunale du Sud Territoire

Ateliers (ouverts hors cursus musical)

Atelier MAO

La Musique Assistée par Ordinateur désigne l'utilisation de logiciels informatiques comme outils de composition musicale. L'atelier MAO permet aux participants d'expérimenter le processus de création musicale tel qu'il se déploie à l'ère du numérique avec des outils informatiques et des logiciels dédiés.

Atelier Musiques actuelles

Explorant un répertoire moderne - des musiques de la bande FM aux standards pop-rock des dernières décennies en passant par l'électro - cet atelier offre la possibilité à chaque musicien de compléter l'apprentissage de son instrument dans une pratique collective.

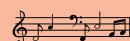


La musique est source de nombreux bénéfices en termes de développement personnel et professionnel. L'éducation musicale participe ainsi pleinement à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant en favorisant notamment la concentration, la mémoire, la sociabilité, la gestion du stress, la créativité...

Des compétences qui s'acquièrent par un investissement et un travail personnel de l'élève à la disposition duquel l'école met tout son savoir-faire pédagogique.

ÉVEIL (grande section de maternelle et CP)

A travers une approche ludique et active (jeux rythmiques, chansons de geste, danse...), les plus petits découvrent le monde sonore et développent leurs aptitudes.



L'ÉDUCATION MUSICALE proposée par l'école intercommunale s'appuie sur 3 piliers : formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives.

Formation musicale (à partir de 7 ans)

Formation théorique qui permet d'acquérir les connaissances de base indispensables à la pratique musicale.

Formation instrumentale (à partir de 7 ans)

Les différents intervenants, professionnels diplômés des disciplines enseignées, dispensent un enseignement individuel.

Les instruments enseignés sont (liste susceptible de modifications) : piano, flûte traversière, guitare basse, électrique et classique, clarinette, violon, violoncelle, alto, saxophone, trombone, percussions, batterie, tuba et trompette.

- A noter : Des passerelles sont mises en place entre les cours de formation musicale et instrumentale : cours instrumentés, textes partagés...
- un dispositif qui permet une meilleure cohésion des apprentissages.

Pratiques collectives

La pratique collective est au cœur de la formation avec la pratique du chant choral, l'orchestre junior, les ateliers et les ensembles associés.

A noter : la chorale et l'orchestre (hors adultes) sont accessibles - hors cursus - à tout enfant ayant déjà une certaine autonomie musicale.



ÉVEIL

Âge : 5 et 6 ans

45 min

1^{ère} année

FM + Chorale : 1h / FI : 30 min

2^{ème} année

FM : 1h / FI : 30 min
Chorale : 45 min

3^{ème} année

FM : 1h15 / FI : 30 min
Chorale : 45 min / Option : orchestre

4^{ème} année

FM : 1h30 / FI : 45 min
Orchestre : 45 min

CYCLE 1

Âge : à partir de 7 ans

CYCLE 2

FM : 1h30 (sur 4 années)

FI : 45 min à 1h

Orchestre* : 1h

Formation musicale instrumentée dès la 2^{ème} année

*L'orchestre peut-être extérieur à l'école de musique intercommunale dans le cadre d'une convention

FM : Formation Musicale
FI : Formation Instrumentale